\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Général Abdourahamane Tiani
Président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP)
Boulevard de la République
Niamey, BP: 622
Niger

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Général,

**Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation face à la détention arbitraire du défenseur des droits humains Moussa Tchangari.**

Le 3 janvier 2025, deux nouvelles accusations ont été portées à l’encontre de Moussa Tchangari, secrétaire général de l’organisation de la société civile Alternatives Espaces Citoyens (AEC), à savoir «atteinte à la défense nationale» et «intelligence avec des pays ennemis». Il a ensuite été transféré à la prison de Filingué, à 180 kilomètres de la capitale du Niger, Niamey.

Moussa Tchangari a été arrêté le 3 décembre 2024 par au moins trois hommes armés en civil, qui prétendaient être des policiers et ont fait irruption à son domicile à Niamey, ont saisi son téléphone, son ordinateur portable et sa valise, l'ont encagoulé et embarqué. Lorsqu'il leur a demandé s’ils avaient un mandat, ils ont répondu que ce n’était pas obligatoire. Pendant presque deux jours, nul ne savait où se trouvait Moussa Tchangari, avant qu’il ne soit localisé au Service central de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à Niamey, où il a rencontré ses avocats pour la première fois. Il est inculpé, entre autres, d'«apologie du terrorisme, atteinte à la sécurité de l’État et association de malfaiteurs en relation avec le terrorisme». S’il est reconnu coupable, il encourt une peine de prison comprise entre cinq et 10 ans et risque d’être déchu de sa nationalité nigérienne.

Trois semaines avant son arrestation, le 12 novembre 2024, Moussa Tchangari a critiqué la décision du ministre nigérien de l’Intérieur de retirer les licences de deux organisations non gouvernementales humanitaires, et la décision des autorités de créer le 27 août 2024 une base de données sur le terrorisme. Le 28 novembre, son organisation (l’AEC) a programmé une réunion afin de débattre du décret présidentiel du 10 octobre 2024 retirant provisoirement la nationalité nigérienne à neuf personnes liées à l’ancien président Mohamed Bazoum.

**Je vous demande instamment, en tant que président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie, ainsi qu’aux autorités, de veiller à ce que toutes les charges retenues contre Moussa Tchangari, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux, soient abandonnées et à ce qu'il soit libéré sans attendre.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Général, l’expression de ma très haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Niger, Avenue de France 23, 1202 Genève

Fax: 022 979 24 51, E-mail: missionduniger1@gmail.com